



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 17 août 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Passage en risque MODÉRÉ pour le risque feux de forêt en Dordogne.**

Au vu des conditions météorologiques actuelles et en concertation avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne ([SDIS](#)), le préfet de la Dordogne a décidé de lever la vigilance «risque sévère feux de forêt ».

**À compter de ce mercredi 17 août 2022, le département de la Dordogne passe en risque modéré.**

En conséquence, les dispositions d'interdictions établies précédemment par l'arrêté du 04 août 2022 en raison du risque sévère sont levées.

Néanmoins, Monsieur le préfet de la Dordogne appelle à la vigilance et au civisme de chacun pour une protection des espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche. À ce titre, restez vigilants et respectez les consignes de prévention.

Si vous êtes témoins d'un départ de feu, certaines consignes restent à appliquer :

- alerter les secours en composant le 18 ou le 112 ;
- essayer de localiser le feu ;
- essayer d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau sans se mettre en danger.

